



République Islamique de Mauritanie

Honneur –Fraternité –Justice

MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)

Projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-est de la Mauritanie.

Appel à manifestation d'intérêt n° 03/CMI/2021 pour le recrutement d'un consultant chargé du contrôle, de la coordination et de la supervision des travaux

Octobre 2021

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal HORIZONS N° 8109 du 03,04 et 05/09/2021
2. Dans le cadre du Programme National de Développement des Interconnexions Electriques, la SOMELEC a obtenu un financement du Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe (KF) (ci-après dénommé «Fonds»), en vue de financer la construction d'une boucle 33 kV entre Kaédi et Sélibabi et postes associés, et envisage d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) est émis.
3. Le projet comporte la conception, la fourniture, le montage, les essais, et la mise en service d'une boucle 33 kV, d'environ 670 km, entre Kaédi et Sélibabi et postes associés.

Les travaux relatifs au projet seront réalisés en deux lots :

- Lot 01 : Extension du poste 90/33kV de Kaédi, construction des lignes 33 kV et postes associés ;
- Lot 02 : Réseaux et branchements BT.

La durée des travaux est estimée à 24 mois.

4. Les services d'ingénierie, objet du présent appel à manifestation d'intérêt, portent sur le contrôle, la coordination et la supervision des travaux de réalisation clés en mains d'une boucle 33 kV entre Kaédi et Sélibabi et postes associés (lot 01 et 02) en Mauritanie.
5. Par le présent avis, la Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC), société de droit public mauritanien, sise 47, Avenue de l'Indépendance à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, agissant en tant que Maître d'Ouvrage délégué invite les consultants ou groupements de consultants ayant une réputation internationale et possédant l'expérience requise en matière de contrôle, de coordination et de surveillance des travaux de réalisation de réseaux d'interconnexions électriques à présenter leur candidature pour la réalisation des prestations décrites au point 4 ci-dessus.

Les références minimales requises pour la préqualification sont les suivantes :

5.1 Références générales : avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins deux contrats de supervision de travaux dans le domaine de distribution d'électricité, d'un niveau de tension égale ou supérieur à 33kV et qui comporte des lignes et postes, d'une valeur nominale unitaire d'au moins cinq cent mille Euros (500 000 Euros).

5.2 Références spécifiques :

5.2.1 avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins deux contrats de supervision et de contrôle portant sur des projets de construction de lignes HTA (tension supérieure ou égale à 33kV, longueur supérieur ou égal à 200km).

5.2.2 avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins deux contrats de supervision et de contrôle portant sur des projets de construction des postes HTA (tension primaire supérieure ou égale à 33 kV, puissance unitaire supérieure ou égale à 3MVA).

5.2.3 Références financières : avoir réalisé, au cours des trois dernières années, un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins un million d'Euros (1 000 000 Euros).

6. Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point 6 ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre les éléments suivants :

- 6.1.** Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du mandataire commun du groupement de Consultants (en cas de groupement) et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du chef de file du groupement sera considérée comme étant celle du groupement. En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. En cas de groupement solidaire, les références de ses membres seront consolidées. ;
- 6.2.** Les qualifications techniques, l'expérience en rapport avec les prestations demandées et les références concernant des marchés analogues exécutés par le candidat. Ces références, obligatoirement étayées par des attestations des bénéficiaires, doivent notamment porter sur l'expérience générale, l'expérience spécifique et toute autre référence pertinente qui démontrent que le candidat possède les capacités techniques pour exécuter les prestations requises avec indication de la nature et de la description sommaire des missions pertinentes exécutées ainsi que les adresses des bénéficiaires des dites missions(adresse et contacts téléphonique et mail), de sa période de réalisation, du coût des prestations confiées au candidat (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement) ;
- 6.3.** Les références financières qui permettent d'apprécier la capacité financière du candidat à exécuter les prestations (Chiffres d'Affaires réalisés au cours des trois dernières années, bilans dûment certifiés -par expert du pays d'origine affilié à l'ordre en question- des trois derniers exercices, attestation de non faillite et de non poursuite judiciaire et extrait de registre de Commerce).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seules les missions réalisées par les candidats dont les attestations de bonne exécution ont été fournies seront prises en considération lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

- 6.4.** le groupement de consultants, pris collectivement, doit satisfaire aux références minimales fixées au point 4 ci-avant, les références correspondant à chacun des membres du groupement étant pour cela additionnées afin d'obtenir les capacités totales du groupement, **sous réserve que les membres du groupement soient solidaires pour réaliser la mission envisagée.**

7. La méthode de sélection qui sera utilisée sera la méthode fondée sur la Qualité et le Coût.
8. La SOMELEC dressera une liste restreinte de candidats, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera la Demande de Proposition (DP), pour la réalisation des services requis.
9. Les dossiers de candidature, rédigés en langue française (seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue –faite par un traducteur agréé- seront prises en compte lors de l'évaluation) et

établis en quatre exemplaires dont un original, doivent être adressés par courrier ou déposés au plus tard le **22/11/2021 à 12h00 TU** à l'adresse suivante :

Madame la Conseillère Chargée de la Cellule des marchés de la
SOMELEC

47, Avenue de l'Indépendance
BP 355
Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89
Email : cmsomelec@gmail.com ; azza@somelec.mr
Nouakchott (Mauritanie)

Le Dossier de candidature doit porter la mention suivante :

« Appel à manifestation d'intérêt n° 03/CMI/2021 pour le recrutement d'un consultant chargé du contrôle, de la coordination et de la supervision des travaux . »

10. Pour toute demande d'éclaircissement relative au présent avis, les candidats intéressés doivent s'adresser à l'adresse indiquée ci-dessous :

Madame la Conseillère chargée de la Cellule des marchés de la
SOMELEC 47, Avenue de l'Indépendance
BP 355 Nouakchott
République Islamique de Mauritanie
E-mail : cmsomelec@gmail.com ; azza@somelec.mr

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT

Cheikh Abdellahi BEDDA